

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 223 284,93 €, les dépenses de fonctionnement 2018 à 67 832,89 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (155 452,04 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	23 791,29	Excédent reporté	138 225,82
Dépenses de personnel	12 824,09	Vente d'eau, travaux et location compteurs	69 959,10
Reversement redevance agence de l'eau	8 275,00	Redevance agence de l'eau	8 346,36
Dépenses financières	1 603,55	Recettes de gestion courante	413,95
Ecritures d'ordre entre sections	21 338,96	Produits exceptionnels	10,29
		Ecritures d'ordre entre sections	6 329,41
Total	67 832,89	Total	223 284,93

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

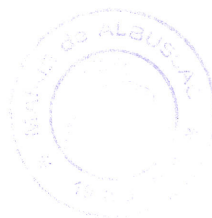
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	5 620,43	Solde d'investissement reporté	88 903,04
Alimentation en eau et acquisition de matériel spécifique	7 456,98	FCTVA	452,75
Ecritures d'ordre entre sections	6 329,41	Ecritures d'ordre entre sections	21 338,96
Total	19 406,82	Total	110 694,75

c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue l'excédent qui sera reporté en 2019 (91 287,93 €).



Le Maire,

MEILHAC Sébastien